

**Comité de pilotage IVDP –
Compiègne – le 10 avril 2018**

Présentes :

- Ana Brochado, Responsable projets – coordination depuis un an
- Maria-José Ferreira
- Anne Brasseur, membre du COPIL
- Maryvonne Sellier, membre du COPIL
- Ginette Kirchmeyer, présidente du COPIL

La réunion du comité de pilotage a eu lieu lors du séminaire des Vins de Porto et du Douro qui s’est déroulé dans l’Académie d’Amiens.

Ginette Kirchmeyer a adressé les remerciements au président M. Cabral pour l’organisation de ces séminaires. Ana Brochado et Maria-José Ferreira ont également adressé leurs remerciements au comité de pilotage pour l’organisation de ces journées de formation au sein des deux académies.

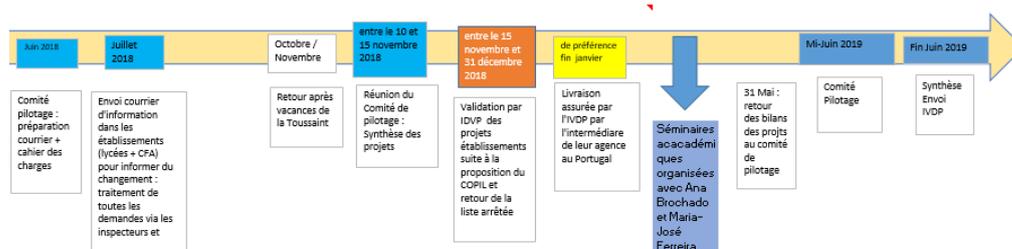
Lors de cette réunion, les trois membres du comité de pilotage et les deux représentantes de l’IVDP ont abordé le point relatif au fonctionnement du partenariat IVDP – Education Nationale sans le concours de Pains Vins & Cie, selon le souhait du président.

Des échanges constructifs et intéressants ont permis d’établir un cadre permettant de poursuivre les actions engagées depuis de nombreuses années.

Dans un premier temps, les différentes actions qui avaient été prises en charge par l’agence Pains Vins & Cie ont été listées afin de déterminer la stratégie à mettre en œuvre pour les actions à initier par le comité de pilotage et l’IVDP, à savoir :

1. Les malettes pédagogiques,
2. Les dotations des vins de Porto et du Douro,
3. Les séminaires académiques en présence de l’expert du Portugal,
4. L’établissement des attestations et des certificats.

Ainsi, la liste des différentes actions et opérations a été établie :



1 – Les mallettes pédagogiques – 2 – Les dotations des Vins de Porto et du Douro

	Opérations	À faire	Qui ?/où	Quand ?
1	<p>Le comité de pilotage informe en juillet les inspecteurs de la filière hôtellerie-restauration des nouvelles modalités de fonctionnement avec l'IVDP et des conditions pour obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mallette pédagogique, • La dotation des vins de Porto et du Douro : <ul style="list-style-type: none"> • Dotation standard destiné aux classes de CAP, BAC PRO et BP, • Dotation spécifique destinée aux MC Barman et Sommellerie. <p>Le comité de pilotage rédige une fiche « projet » qui sera à compléter par les équipes pédagogiques</p>	<p>Envoi du courrier d'information aux IEN des Académies</p> <p>Fiche projet</p>	Comité de pilotage	Juillet 2018
	L'obtention de la dotation des vins de Porto et du Douro repose sur la présentation d'un projet rédigé par l'enseignant ou l'équipe pédagogique de l'établissement			
2	Mise en ligne du canevas de la fiche « projet » sur le site du centre de ressources de l'hôtellerie restauration		Serge Raynaud - Site national de ressources	Juillet 2018
3	Transmission des fiches « projet » par le professeur Date de dépôt des fiches « projet » sur un espace partagé sur le site du centre de ressources			Octobre 2018
4	Etude des fiches « projet » par le Comité de pilotage Proposition : retenir 30 projets au maximum	Réunion à organiser pour étude des fiches	Comité de pilotage	Novembre 2018
5	Informations à l'IVDP quant aux projets retenus par le comité de pilotage Transmettre fiche établissement (DDF – professeur – classe concernée et effectif) en perspective de l'envoi des dotations		Comité de pilotage	
6	Livraison des dotations assurées par l'agence du Portugal	Livraison des dotations	IVDP	Au plus tard le 15 février 2019
7	Professeur référent des établissements retenus en envoi le bilan du projet	Envoi du bilan projet	Professeur référent de l'établissement	31 mai 2019
8	Organisation d'un comité de pilotage – étude des bilans des projets en présence de la délégation portugaise			Mi-juin ?
9	Comité de pilotage envoie les synthèses des actions à l'IVDP ou alors téléchargement possible à partir du site	Synthèse	Comité de pilotage	Fin juin 2019

Commenté [GK1]: Il faudrait le prévoir en janvier pour permettre aux équipes de finaliser le projet

Remarques :

Les supports de la mallette pédagogique, la fiche « projet » seront dématérialisés sur le site du centre de ressources nationales de l'hôtellerie-restauration.

Ce point a été négocié, le 2 mai 2018, avec Serge Raynaud, Webmaster du Centre de Ressources nationales de l'Hôtellerie Restauration.

Les autres ressources (minéraux et autres) seront livrées lors la dotation standard ou spécifique. Cette nouvelle organisation permettra à l'IVDP de suivre les projets déposés sur le site du centre de ressources et d'assurer un affichage de ces actions.

3. L'organisation des séminaires académiques

Choix des deux académies limitrophes, différentes solutions ont été proposées :

- Académies de Montpellier – Limoges étant donné que les deux collègues avaient déjà participé à des COPIL
- **ou** Montpellier/Aix-Marseille) 2^{ème} semaine de mai pour permettre à l'expert (Manuel Lima) de visiter la région de Collioure (visite de caves...) le 8 mai jour férié au milieu de la semaine
- **ou** Académies de Dijon et de Besançon (il faudrait intégrer les inspecteurs de ces deux académies dans le COPIL

La décision dépend de l'investissement des deux inspecteurs responsables de la filière.

Période à prévoir : mois de mars, avril ou Mai 2019 selon les possibilités d'organisation et de disponibilité de l'expert.

L'inspecteur, responsable de la filière hôtellerie restauration se mobilisera avec les DDF pour l'organisation du séminaire de l'IVDP en présence de l'expert du Portugal Manuel Lima et selon le cahier de charges ci-joint et avec le soutien du comité de pilotage.

Le cahier de charges avec les précisions quant à l'effectif prévu par établissement (nom de l'établissement, DDF et inspecteur responsable de la filière) ainsi que tous les frais liés à l'organisation (à savoir déplacements, soirées, matières d'œuvres et dotations nécessaires pour la dégustation et pour les buffets déjeunatoires et ou dîners) devront être budgétés et transmis à l'IVDP ainsi qu'au Comité de pilotage restreint.

Pour la livraison des vins de Porto et du Douro, il faudrait prévoir :

- Porto Blanc, rosé, Ruby réserve, Tawny, LBV (il faut compter 1 bouteille pour 15 personnes)

Ainsi, l'IVDP disposera des informations par établissement afin d'assurer la livraison des Vins de Porto et du Douro prévue au plus tard une semaine, voir 15 jours avant le déroulement du séminaire.

Les dépenses liées aux repas et à l'hébergement seront payées par l'IVDP en leur adressant la facture. Certaines réservations seront également traitées par l'IVDP.

4. Attestation de formation en Vins de Porto et Certificats de connaissances

Attestation de formation en Vins de Porto

- L'attestation est remise automatiquement par le Professeur à l'issue du cours qu'il aura donné sur les vins de Porto avec l'appui de la mallette pédagogique et de la dotation d'échantillons
- Une demande a été faite par le comité de pilotage afin que les professeurs ayant suivi la formation lors du séminaire organisé par l'IVDP se voient également délivrée une attestation de formation en Vins de Porto

Certificat de connaissances en Vins de Porto,

La présidente propose un questionnaire en ligne « tests de connaissances » qui sera validé par l'IVDP.

La correction sera effectuée par le comité de pilotage restreint en présence d'un expert du Portugal.

Les résultats seront transmis aux établissements avec la délivrance de certificats de connaissances en vins de Porto. Ce point nécessite encore une discussion entre l'IVDP et le comité de pilotage.

Les points précis quant à l'établissement des attestations et des certificats seront à finaliser lors du prochain COPIL qui devrait se tenir le 13 juin 2018 à Paris.

5. Points particuliers

Le comité de pilotage :

- Organise, sous l'égide de l'IVDP, les deux réunions annuelles en présence des membres du comité et de la délégation portugaise,
- Propose un ordre du jour qui sera transmis en amont à l'IVDP,
- Transmet le relevé de conclusions à l'IVDP,
- Choisit en accord avec l'IVDP les deux académies où se dérouleront les séminaires.

La question administrative relative à l'établissement des ordres de mission reste à résoudre : solution de se rapprocher du CERPEP pour inscrire ces actions au niveau national.

Demandes spécifiques à formuler à l'IVDP pour :

- Le concours général des métiers (pour la finale), la demande sera adressée par l'inspecteur responsable du concours fera la demande auprès de l'IVDP,
- Le concours de recrutement du CAPLP HR interne option SC, (épreuve d'admission) la demande sera faite par le ou la vice-présidente du concours.

Fin de réunion à 12 h – Ana Brochado et Maria-José Ferreira nous ont remerciées pour les différentes propositions faites. Celles-ci devront être validées par Michel Lugnier, inspecteur général de la filière hôtellerie-restauration.

Compléments d'informations suite aux échanges avec le CERPEP en date du 4 mai 2018

Suite à l'échange avec Brigitte Aronica du CERPEP, ces actions pourraient s'inscrire dans le cadre d'un programme national court destiné à la fois aux inspecteurs et aux professeurs faisant partie du comité de pilotage. Cette inscription sur le site du CERPEP permettra d'avoir un affichage au niveau national de ces actions.